LUTTE CONTRE POMPIG



À SAVOIR :

- Le moustique tigre pond uniquement dans des récipients artificiels, pas en milieu naturel
- Il évolue dans un rayon de 100 à 150 m
- 80% des gîtes larvaires sont en domaine privé

LES ACTIONS DE LA MAIRIE

- Formation de 2 agents à l'utilisation de larvicides bio afin de traiter les points sensibles en domaine public
- Achat et positionnement de pièges mécaniques, comme récemment expérimentés à Toulouse, dans les écoles, jardin de la bibliothèque....
- Mise en place de nichoirs à mésanges (prédateurs du moustique tigre).
 Merci les mésanges...
- Application en points bas des zones d'eaux stagnantes des bâtiments publics (réserves d'eau, gouttières...) d'une huile bio formant un film à la surface de l'eau pour empêcher la ponte d'œufs. Ce film créé une barrière physique qui reste pendant des semaines, offrant une protection durable.
- Formation d'élus et agents par l'Agence Régionale de la santé (ARS) afin d'être référents. Ils sont à votre disposition pour répondre à vos questions et se rendre chez vous pour vous conseiller. Si vous êtes intéressé, merci d'adresser un mail à mairie@pompignac.fr

Nota : Seule l'ARS a autorité pour déclencher une opération de démoustication par pulvérisation. Uniquement en cas de risque de contagion.

- Suivi des instructions de l'ARS (au dos de ce flyer)
- Mise à disposition de sable pour les coupelles des plantes au cimetière